

"La CPME porte le projet d'un Opco multisectoriel de proximité avec une gouvernance renouvelée" (Jean-Michel Pottier)

"La CPME porte aujourd'hui le projet d'un Opco de proximité multisectoriel dans le cadre d'une gouvernance renouvelée qui permette, notamment, aux branches professionnelles d'exercer toutes leurs responsabilités politiques à tous les niveaux." Dans un entretien accordé à AEF info, le vice-président de la CPME, Jean-Michel Pottier, détaille le projet développé par l'organisation professionnelle pour constituer un opérateur de compétences sur le champ des "services de proximité et de l'artisanat" identifié par le rapport Bagorski/Marx. Un Opco pour lequel Agefos PME est clairement identifié comme le mieux placé pour servir de base et pour lequel une prise de contact a été établie avec l'U2P. Un projet qui s'inscrirait en "complémentarité" de celui du Medef qui vise la création d'un Opco des services aux entreprises.



Jean-Michel Pottier, vice-président de la CGPME, à l'issue de la négociation sur l'assurance chômage, jeudi 16 juin 2016

AEF info : Que reprenez-vous du rapport de René Bagorski et Jean-Marie Marx sur les futurs opérateurs de compétences ([lire sur AEF info](#)) ?

Jean-Michel Pottier : Ce rapport permet de clarifier la situation et de connaître un peu mieux les intentions gouvernementales puisque la ministre [du Travail, Muriel Pénicaud,] a dit qu'elle ne s'en écarterait pas. Il a le mérite d'éclaircir les choses et d'éviter que nous ne nous dispersions à suivre des pistes qui ne sont pas d'actualité.

Sur le rapport en lui-même, nous voyons que ses auteurs expriment une dualité entre filières et secteurs. La CPME a toujours été très dubitative sur la notion de filière car les entrepreneurs ne souhaitent pas se trouver coincés entre leurs clients et leurs fournisseurs ou leurs fournisseurs et leurs donneurs d'ordres s'ils sont sous-traitants. La notion de secteur

nous semble très cohérente dans la mesure où elle se rattache aux métiers. Cela veut aussi dire que la cohérence n'est pas dans le statut des employeurs par rapport à leurs salariés et que le fait d'avoir un chef d'entreprise artisan n'est pas un critère sectoriel, pas plus que ça en serait un d'être salarié d'un gérant de SARL ou d'un administrateur de SA.

AEF info : Alors que recouvre cette cohérence selon vous ?

Jean-Michel Pottier : La cohérence se trouve dans le critère professionnel, dans le métier exercé. Le rapport rappelle également les critères de recevabilité pour être un Opcoc et les commente. À notre grande satisfaction, la surface financière, la capacité à apporter un service réel aux entreprises, avoir un service de proximité ou une gouvernance totalement paritaire sont clairement repris. La ministre nous a d'ailleurs confirmé lundi [17 septembre] qu'elle serait très attachée au respect de ces critères. Aujourd'hui, je connais un Opcoc, le premier [en termes de collecte aujourd'hui, c'est-à-dire Agefos PME], qui répond à l'ensemble de ces critères et, peut-être de manière plus importante que beaucoup d'autres. C'est incontestable et reconnu même si certains chercheront toujours à porter des critiques...

Enfin, le rapport répertorie onze secteurs pouvant être couverts par des Opcoc. Nous avons confirmation que le ministère est très attaché à ce chiffre. Il faut en prendre acte et se positionner en fonction de ce constat. Partant de là, concernant Agefos PME, le dixième secteur [proposé par le rapport Bagorski-Marx, celui des services de proximité et artisanat,] correspond bien au cadre qui est ainsi dessiné.

AEF info : Avec ce dixième champ, les rapporteurs ne tranchent pas entre les deux projets qu'on peut identifier aujourd'hui pour y répondre, qui s'appuient sur Agefos PME ou l'Opcoc Pepss]...

Jean-Michel Pottier : D'une part, il n'est pas possible de partir d'une feuille blanche. Le calendrier ne le permet pas. D'autre part, il faut avoir une surface suffisante et un service de proximité efficace pour être prêts dans les temps...

AEF info : Il y a toutefois des critiques de plus en plus récurrentes sur le manque de transparence d'Agefos PME et sur les retards qui ont été constatés ces dernières années dans les dépôts de ses comptes. Qu'en est-il ?

Jean-Michel Pottier : Les difficultés rencontrées par Agefos PME viennent pour une part de contraintes exogènes. Pour le premier retard, avec 50 branches adhérentes et la création de treize sous-comptes comptables dans le cadre de la réforme précédente, nous avons une complexité extrême à gérer et, en plus, dans un souci de transparence, nous avons aussi voulu recalculer les comptes de l'année précédente pour pouvoir comparer les anciennes et nouvelles formules. Cela a occasionné des retards comptables et, avec le recul, nous aurions pu faire l'économie de cette recherche de transparence.

Pour ce qui est des comptes de l'an passé, l'Opcoc a été impacté par un investissement informatique lourd. Que celui qui n'a jamais été impacté par un investissement de cet ordre jette la première pierre. On voit ce qui se passe avec les cartes grises et nous verrons bien de quoi il retourne avec le prélèvement à la source... Au final, si cette situation a été un handicap, le nouveau système d'information représente aujourd'hui un avantage.

AEF info : Cette situation a toutefois laissé la place à des commentaires négatifs tant pour la CPME que pour Agefos PME...

Jean-Michel Pottier : Ce qui intéresse la CPME, son objectif premier, c'est le service rendu aux entreprises, très petites, petites et moyennes, quel que soit leur statut, car nous considérons qu'il s'agit de contributions payées par les chefs d'entreprise au bénéfice de l'insertion, la réinsertion et la formation professionnelle. Ce qui est le plus important pour nous, c'est l'efficacité de ces services que nous devons aux entreprises.

J'observe qu'aujourd'hui Agefos PME est constitué de 50 branches professionnelles, dont certaines avec des organisations professionnelles adhérentes à la CPME, à l'U2P, au Medef... Nous n'avons jamais fait de l'Opca un appareil politique de la CPME, d'autant plus que nous sommes totalement indépendants financièrement et que ce critère de l'Opca ne permet pas la vie ou la survie de la CPME. L'Opca est vérifié tous les ans par un nombre d'auditeurs important et il n'y a, à ma connaissance, jamais eu de critique sur ce point. Agefos PME n'a jamais été un outil au service de l'appareil et nous ne souhaitons pas que ça le devienne.

AEF info : Qu'attendez-vous des futurs Opco ?

Jean-Michel Pottier : Le sens de la réforme, qui a été posé dans la négociation de l'ANI du 22 février 2018 sur la formation professionnelle ([lire sur AEF info](#)), est la primauté de la branche professionnelle. Nous souhaitons créer un Opco qui réponde en tout point à l'esprit de la loi et qui soit bien au service des branches professionnelles. Nous souhaitons aussi que ces dernières aient la liberté de choix, que dans le cadre actuel elles puissent servir entre des Opco purement sectoriels et des Opco multisectoriels, ce qui est le devenir de l'Opco des services de proximité que nous souhaitons faire émerger de cette réforme. Nous sommes très clairs sur ce point et nous ne faisons pas de pression ou nous ne transmettons pas de consigne aux branches professionnelles qui ont à se positionner.

AEF info : La loi prévoit que la décision d'agrément incombe pleinement aux pouvoirs publics et qu'ils pourront éventuellement remettre en cause le choix des branches qui ne respecteraient pas les critères établis. Vous avez des garanties du ministère sur ce sujet ?

Jean-Michel Pottier : À chacun de prendre ses responsabilités : les branches professionnelles et le ministère. Si on veut que les choses aillent vite, il faut que les branches puissent avoir leur liberté de choix. Si le message est que tout se finira par un mariage forcé, ce n'est pas un bon message dans l'optique de la réussite de la réforme. Il faut que les branches puissent exercer leur responsabilité pour pouvoir mettre en œuvre la réforme de la formation dans un délai très contraint. C'est indispensable.

AEF info : Dans ce cadre, quel est le projet de la CPME ?

Jean-Michel Pottier : La CPME porte aujourd'hui le projet d'un Opco de proximité multisectoriel dans le cadre d'une gouvernance renouvelée qui permette, notamment, aux branches professionnelles d'exercer toutes leurs responsabilités politiques à tous les niveaux. Nous pensons que les organisations interprofessionnelles, patronales et syndicales, doivent, à l'intérieur de cette gouvernance, de l'équité de traitement de toutes les branches professionnelles et de toutes les entreprises adhérentes. Nous sommes dans un esprit d'ouverture. Nous sommes prêts à discuter mais en respectant cette philosophie définie pour l'Opco multisecteurs que nous souhaitons. Nous commençons par prendre des contacts avec les organisations syndicales sur le sujet.

AEF info : Et du côté des organisations patronales ? Vous envisagez d'ouvrir des discussions avec l'U2P et le Medef ?

Jean-Michel Pottier : L'ouverture a été faite à l'U2P mais nous n'avons pas été plus loin sachant que le Medef a à gérer la même problématique avec Opcalia. Ils ont un projet qui n'est pas de même nature que le nôtre et qui tend vers un Opco des services aux entreprises. Ces projets sont complémentaires et il faut qu'ils le restent. Le pire serait qu'il n'y ait plus d'émulation concurrentielle à l'issue de la réforme. Il faut que les branches professionnelles conservent la possibilité de challenger les opérateurs, ne serait-ce que pour être certains qu'on maintient une bonne qualité de services. Nous voulons jouer la complémentarité.

Cette dépêche vous a été transmise avec l'aimable autorisation d'AEF, agence spécialisée d'information. Si vous souhaitez recevoir leurs informations, n'hésitez pas à vous connecter sur www.aefinfo.fr afin de découvrir le service pour une période d'essai gratuit

[Testez AEF](#)